

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE n° 1907/2006 (Modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Date d'établissement : 06/11/18 – Page 1/3

Révision : 10/02/2023

## PROFLOR FLORAISON 6 12 18

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

*Identification de la substance ou de la préparation*

**PROFLOR FLORAISON 6 12 18**

*Utilisation de la substance/préparation*

Agriculture – Engrais CE

*Identification de la société/entreprise*

**Ter'Mer Appro Consult**  
ZA de La Grande Palud  
29800 Landerneau  
FRANCE  
Tél. : (33) 02 98 850 112

E-mail : contact@termer.fr

*Numéro de téléphone d'appel d'urgence*

(33) 02 98 850 112 (heures ouvrables)

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

*Conformément au Règlement (CE) 1272/2008*, cette préparation n'est pas classée dangereuse.

### 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

*Nature chimique*

PFC1.C.I.b) ii) : NPK 6.12.18 – contient des oligoéléments

*Composants contribuants aux dangers*

Dénomination	n° CAS / n° EINECS	% P/P	Classification	Phrases de risques
Aucun.				

### 4 – PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

*Inhalation*

Non spécifiquement concerné. Amener le sujet à l'air libre.

*Contact avec la peau*

Retirer les vêtements souillés et rincer abondamment la peau à l'eau savonneuse. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

*Contact avec les yeux*

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau (15 à 20 minutes) en maintenant les paupières écartées.  
Consulter un ophtalmologiste si des troubles apparaissent (notamment rougeur, douleur ou gêne visuelle).

*Ingestion*

Rincer la bouche. Ne pas faire boire, ne pas faire vomir.  
Consulter un médecin immédiatement et lui montrer cette fiche.

*Moyens spéciaux de première urgence*

Fontaine oculaire .

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

*Moyens d'extinction appropriés*

Eau pulvérisée, mousse, poudre, CO<sub>2</sub>. Adapter les agents d'extinction selon les produits stockés à proximité.

*Moyens d'extinction à ne pas utiliser*

Pas de moyens d'extinction contre-indiqués.

*Risques spécifiques*

Risque de dégagement d'ammoniac en cas d'incendie.

*Equipements de protection*

Uniquement pour le personnel spécialisé dans la lutte contre l'incendie : appareils respiratoires isolants et autonomes.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE n° 1907/2006 (Modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Date d'établissement : 06/11/18 – Page 2/3

Révision : 10/02/2023

## PROFLOR FLORAISON 6 12 18

### 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### *Précautions individuelles*

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection

#### *Précautions pour la protection de l'environnement*

Eviter toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

#### *Méthodes de nettoyage*

Pomper le maximum du produit dans des récipients appropriés puis récupérer les résidus avec un absorbant inerte de façon mécanique.

Nettoyer à l'eau la surface souillée.

Eliminer les déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la section 13).

### 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

#### *Manipulation*

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

#### *Stockage*

A conserver dans l'emballage d'origine, dans un local frais et bien ventilé. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Crain le gel : ne pas entreposer à moins de 5°C. Produit risquant de présenter une formation de cristaux à basse température.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### *Utilisation(s) particulière(s)*

/

### 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### *Valeurs limites d'exposition*

#### *Contrôle de l'exposition professionnelle*

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### *- Protection respiratoire*

Non nécessaire.

#### *- Protection des mains*

Gants de protection (PVC, néoprène ou caoutchouc).

#### *- Protection des yeux*

Lunettes de sécurité.

#### *- Protection de la peau*

Vêtements de protection.

#### *Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement*

Rincer soigneusement les bidons à l'eau et verser dans la cuve de pulvérisation.

### 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### *Informations générales*

##### *- Aspect*

Liquide de couleur

##### *- Odeur*

Caractéristique

#### *Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement*

##### *- pH*

6 à 8 environ

##### *- Point/intervalle d'ébullition*

Non déterminé

##### *- Point d'éclair*

Non déterminé

##### *- Inflammabilité*

Non déterminée

##### *- Propriétés explosives*

Non déterminées

##### *- Propriétés comburantes*

Non déterminées

##### *- Pression de vapeur*

Non déterminée

##### *- Densité relative*

1,28 environ

##### *- Solubilité / hydrosolubilité*

Miscible à l'eau en toutes proportions

##### *- Coefficient de partage n-octanol/eau*

Non déterminé

##### *- Viscosité*

Non déterminée

##### *- Densité de vapeur*

Non déterminée

##### *- Taux d'évaporation*

Non déterminé

#### *Autres informations*

/

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE n° 1907/2006 (Modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Date d'établissement : 06/11/18 – Page 3/3

Révision : 10/02/2023

# **PROFLOR FLORAISON 6 12 18**

### **10 - STABILITE ET REACTIVITE**

La préparation est stable dans des conditions normales de stockage et d'emploi.

*Conditions à éviter*

Craindre le gel. Risque de formation de cristaux à basse température.

*Matières à éviter*

Pas de réactions spécifiques dangereuses connues.

*Produits de décomposition dangereux*

Risque de dégagement d'ammoniac en cas d'incendie.

### **11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Pas de recherches expérimentales avec cette préparation.

### **12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Pas de recherches expérimentales avec cette préparation.

### **13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

*Elimination des déchets*

Recycler ou éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

*Elimination des emballages*

Conserver la(s) étiquette(s) sur l'emballage et éliminer en centres agréés. Se conformer à la réglementation locale en vigueur.

### **14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

*Transport terrestre (ADR/RID)*

Non soumis à réglementation.

*Transport maritime (IMDG)*

*Transport aérien (OACI/IATA)*

### **15 – INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

*Etiquetage CE :*

Cette formulation n'est pas classée comme dangereuse au sens du **Règlement (CE) 1272/2008**.

*Symbole(s) de danger*

/

*Phrases de risques*

/

*Conseils de prudence*

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

### **16 – AUTRES INFORMATIONS**

Cette fiche complète les notices d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Sources des principales données

Règlements (CE) n° 1907/2006, 1272/2008, 453/2010

Directives 1999/45/CEE, 67/548/CEEfami

Données fournisseurs, Données internes, ADR

Libellés des phrases R

/

Révision

Paragraphes modifiés 1 ; 2 ; 15 ; 16